



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général par intérim de la Municipalité de Cantley, que, lors de la session régulière du conseil municipal qui sera tenue le 11 novembre 2014 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : permettre l'empiètement d'une allée d'accès projetée dans l'écran végétal longeant la ligne latérale nord-est et ce, au-delà de la distance de la marge de recul avant minimum du bâtiment principal, soit sur une distance supplémentaire de 15 mètres de la ligne avant, en dérogation à l'article 10.1.3.1 du Règlement de zonage numéro 269-05, lequel stipule que l'allée d'accès peut empiéter dans l'écran végétal sur la distance de la marge avant minimum du bâtiment principal qui est, dans ce cas, de 15 mètres.

Identification du site concerné : Lot 5 437 155 du Cadastre du Québec
774, montée Saint-Amour

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance régulière du conseil du 11 novembre 2014 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 20^e jour d'octobre 2014.

Wahb Anys
Directeur général par intérim